

Contact :

DRHANT
Service hydraulique
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le 17/3/2020

Rivière la Sarthe navigable

DECISION

*Vu l'arrêté préfectoral du 14 août 2014 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe
Vu l'arrêté n°15/3063 du 7 avril 2015 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur.
Vu l'arrêté n°15/3047 du 7 avril 2015 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Xavier Devisse,*

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau

*Emedis est intervenu ce jour pour rétablir la
portée du câble électrique à l'amont de l'écluse de Fové/Sortie
le tirant d'air est par conséquent rétabli au
regard de l'article 6 du RPPW du Bassin de la
Saire à compter du mercredi 18 mars 2020- 09:00.*

Pour information : Les navigants souhaitant se rendre dans le Département du Maine et Loire sont invités à contacter les services concernés (information de contact sur l'avis à la batellerie du bassin de la Maine)

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Chef du Service hydraulique


Jean-Michel LEVASSEUR